Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 32 (1894)

Heft: 25

Artikel: On hommo pas trâo tchai

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-194344

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schwytz, contigu à sept autres cantons, est le centre d'où ils se répandent à l'ouest jusque vers le Hauenstein et dans le canton de Soleure, à l'est et au sud dans les cantons d'Appenzell, des Grisons, du Tessin, sur le territoire de Lichtenstein et dans le Piémont. Cotoyant les montagnes, se glissant le long des bois, parfois hasardant de paraître dans les foires, ils parcourent les cantons de Lucerne, de Zoug, de Saint-Gall et de Glaris, et inquiètent les frontières de ceux de Berne, de Zurich et d'Argovie.

Plusieurs heimathloses ont trouvé dans leur jeunesse plus d'une fois l'occasion de gagner honnètement leur vie comme domestiques, ou par quelque autre industrie légitime. Mais l'habitude du vol et du mensonge, le goût de la fainéantise et du vagabondage, la passion des liqueurs fortes et des plaisirs des sens, les entraînaient irrésistiblement dès qu'ils rencontraient un compagnon de leur précédente vie, un membre de cette vaste société au milieu de laquelle ils avaient contracté une seconde nature si déplorable.

Il serait facile de prouver par un simple calcul arithmétique que les pertes que les vagabonds font éprouver chaque année, surtout aux cantons qui n'ont ni établissements d'éducation pour les pauvres ni bonne police, suffiraient pour fonder des institutions où tant d'enfants errant dès leur berceau, initiés au crime dès les premières lueurs de leur intelligence, pourraient recevoir une éducation convenable pour être rendus à la société par la religion et l'industrie.

Ce tableau exposé sous nos yeux, continue le rapport, somme la Suisse, au nom de l'humanité et de l'honneur national, de profiter de l'heureuse époque de paix et de tranquillité où nous vivons, pour mettre un terme à un si déplorable fléau. Le seul moyen qui se présente c'est d'offrir à ceux qui ont atteint l'age viril une patrie, bien auquel tout homme a le plus légitime des droits; une patrie où leur seule existence, qu'ils doivent au Père commun des hommes, ne soit pas un motif de persécution exercée contre eux; une patrie d'où leurs femmes et leurs enfants ne soient pas rejetés à coups de bâton sur le territoire du voisin; une patrie enfin où ils puissent, où ils veuillent travailler, asile pour leur activité aux jours de la santé, de la force, refuge aux jours de la maladie et de la vieillesse.

Il a été plusieurs fois essayé de remédier à ce triste état de choses, entre autres par les concordats cantonaux de 1819, 1828 et 1847; mais, par la tendance des cantons à se débarrasser de leurs charges sur leurs voisins, rien ne fut amélioré au fond. Ce n'est qu'en 1850, qu'une loi prévue par la constitution fédérale de 1848, mit enfin un terme à cette plaie.

Tous les heimathloses, sauf les hommes de plus de 60 ans et les femmes de plus de 50 ans, et ceux qui avaient encouru des peines infamantes, durent être naturalisés. Les autorités fédérales répartirent les heimathloses entre les cantons, obligés de leur procurer un droit de bourgeoisie communal.

En 1850, la Suisse ne comptait pas moins de 2198 heimathloses.

Encore le mot de Waterloo.

Il s'est écoulé soixante-dix-neuf ans, depuis la bataille de Waterloo (18 juin 1815). Eh bien, chose curieuse, on discute encore aujourd'hui, en France, la question de savoir en quels termes le général Cambronne, à la tête d'un régiment de la garde impériale, et enveloppé par une division anglaise, aurait répondu à l'ennemi qui le sommait de se rendre.

A-t-il répondu par cette phrase sublime: La garde meurt et ne se rend pas! ou bien a-t-il jeté à la face des Anglais le mot fameux, que seul Victor Hugo a osé écrire en toutes lettres dans les Misérables?...

Telle est la quesstion qui faisait, l'autre jour encore, l'objet d'une longue dissertation dans le *Gaulois*, et à laquelle nous empruntons les lignes suivantes, qui paraissent devoir clore définitivement ce singulier débat.

Cambronne avait un ami intime, M. Dalidet, avec lequel il correspondait régulièrement et dont il fut l'hôte à plusieurs reprises, après 1815. M. Dalidet a laissé un récit de la bataille de Waterloo d'après Cambronne. Ce document, retrouvé aux archives de Nantes par un M. de La Nicollière, est reproduit dans son ouvrage par M. Brunschvig. Voici en quels termes M. Dalidet fait parler Cambronne:

«Il n'a point existé, m'a dit le général, de pourparlers entre l'ennemi et moi; aucune sommation d'avoir à me rendre prisonnier n'a été osée; l'ardeur du combat s'y opposait, d'ailleurs.»

Cette déclaration est en conformité parfaite avec toutes les vraisemblances. Comment, en effet, l'ennemi aurait-il pu sommer les carrés de la garde de mettre bas les armes? Que l'on se figure ce champ de bataille de Waterloo à sept heures du soir. Il y a là, face à face, soixante-cinq mille Français et quatrevingt mille Anglais; sur notre droite, soixantedix mille Prussiens viennent de tomber. On se bat à outrance. Le canon tonne, la fusillade crépite. Les clameurs des fuyards, les cris de colère et de honte, les imprécations des officiers qui veulent les retenir et des braves qui se battent encore, se mêlent aux hurrahs de triomphe et de haine des Anglais et des Prussiens. Comment, dans une telle confusion des hommes et des choses, au milieu de ce vacarme infernal, une sommation aurait-elle été faite à Cambronne? Comment? Par qui?

Les Anglais ne se promenaient pas les mains dans les poches autour des carrés de la garde. Ces carrés étaient composés d'hommes imperturbables qui tenaient l'ennemi à distance. On les mitraillait, mais de loin; ils répondaient au feu par le feu. Depuis que la garde s'était mise en mouvement, Wellington n'avait eu qu'une préoccupation: empêcher

ces vétérans terribles de prendre contact avec ses soldats, éviter le corps-à-corps, le duel d'homme à homme dans lequel il craignait que les nôtres ne prissent l'avantage. Jusqu'à la fin, il conserva cette prudence, attaquant les carrés avec du canon, mais n'y risquant pas ses « garçons, » comme il les appelait.

Les Français et les Anglais étaient donc éloignés les uns des autres. Il y avait entre eux trois cents, quatre cents mètres, peut-être un plus grand espace. Est-ce qu'une sommation pouvait être entendue à cette distance, dans le tumulte de la bataille? Imagine-t-on un Anglais criant: « Rendez vous, braves Français! » Sa voix se serait perdue.

Il aurait parlé en vain. Cambronne a donc bien raison quand il dit à M. Dalidet : « L'ardeur du combat s'opposait à ce qu'on fit une sommation. » On était dans des conditions telles qu'on ne pouvait pas s'interpeller utilement d'Anglais à Français, qu'on ne pouvait pas dialoguer. Quant à supposer qu'un parlementaire serait venu faire une sommation régulière, c'est impossible. Les rapports anglais ne font mention d'aucuns pourparlers entre les belligérants pendant la bataille. Aussi bien l'envoi d'un parlementaire au milieu de ce champ rempli de morts, de blessés, de fuyards, de combattants et où pleuvait la mitraille, aurait rencontré les plus grandes difficultés.

Il n'y a donc pas eu plus de sommation régulière par parlementaire que de sommation par interpellation. Cambronne n'en ayant pas reçu, comme il l'a dit lui-même, n'a eu aucune réponse a faire.

On appliâ,

L'autro dzo, onna calèche à dou tsévaux passâvè pè lo veladzo. Yon dâi tsévaux étâi blianc et l'autro, rodzo. Bédzon, on farceu dâo diablio, qu'étâi arretâ dévant la grandze âo syndiquo, et que lè vâi passâ, fà:

- Ai-vo fé atteinchon, syndiquo, que quand dou tsévaux que ne sont pas parâi sont appliyî einseimblio, cé que n'est pas coumeint l'autro est adé à gautse?
- Ma fâi, repond lo syndiquo, lâi é jamé fé atteinchon; mâ c'est bin possiblio.

On hommo pas trão tehai.

Vo sédè que quand l'est qu'on va ein bateau à vapeu n'ia pequa fauta dè montà su 'na liquietta po allà su lo bateau, coumeint on fasài lè z'autro iadzo. Ora, quasu pertot, on a fé dâi bets dè pont que vont dâi iadzo prâo einnant dein lo lé, à la pliace iô lo bateau s'arrétè, et du cé pont, ludzont su lo bateau on lan qu'a duè baragnès, et l'est quie iô lè dzeins passont, sâi po montà, sâi po décheindrè.

Y'a on part dè teimps, on gaillà que volliàve montà su ion dè stao grands bateaux, pè Outsi, po allà à Dzenèva, manquè lo lan et piaf! fà lo pliondzon. Tandi que dzevatâvè et borbottavè pè lo

fond, dou dè clliâo que sont adé quie po férè eimbarquâ et déseimbarquâ, châotont aprés po lo raveintâ et l'ont bintout z'u ressaillâi dâo lé, mâ moû coumeint 'na renaille et tot eimbrelicoquâ. Quand l'a étâ remet on bocon dè la poâire, l'a saillâi sa borsa dè son bosson et lâo z'a bailli on franc dè recompeinsa.

- On franc! fâ ion dè cliiâo gaillâ à l'autro, n'est, ma fâi, pas trâo genereux.
- Que vâo tou! repond lo camerado, ye sâ mi què no diéro vaut.

On aleçon dè politesse.

- Dzozet! Dzozet! lè z'aveliès l'ant pequâ lou pére; vins vâi vouâiti quintès pottès que l'a!
- Tsancrou dè maulounétou, dè maulaprâi que t'î! On ne dit pas lè pottès, on dit : lou moa!

-company-

Un voyage de noces.

Une jeune épouse égratignée le jour même de son mariage et faisant son voyage de noces dans un buisson d'épines, est une chose assez rare. Aussi je serais très incrédule à cet endroit sans l'histoire véritable que ma vieille voisine m'a racontée.

Voici comment la chose s'est passée: Julie était une jeune paysanne, très sage, très raisonnable, aussi avait-elle décidé de se marier sans coups de fusil ou de canon, même sans cortège et sans gâteaux.

Après la bénédiction du pasteur, qu'elle écouta avec recueillement, elle s'appuya sur le bras de celui qui venait de lui jurer pour la vie aide et protection, et s'achemina avec lui du côté de leur demeure qu'une petite colline séparait du village.

A peine sortis du temple, les jeunes époux avaient remarqué que le temps s'était gâté et que de gros nuages sombres menaçaient d'éclater.

Au bout de quelques minutes, en effet, le ciel paraissait en feu, les éclairs se succédaient sans interruption, le tonnerre grondait avec force, et bientôt, se joignant à l'orage, un vent terrible s'éleva.

Les nouveaux mariés, se tenant par la main, avaient peine à rester debout. Il arriva un moment où l'époux, voulant retenir son chapeau, lâcha sa femme qui, soudain, disparut dans l'épouvantable bourrasque.

La pluie, la grêle, le vent aveuglant le pauvre homme, c'est en vain qu'il chercha, au milieu de la tempête, à découvrir quelque trace de sa compagne envolée.

Désespéré, il appela, mais aucune

voix ne répondit à la sienne; aussi ne voyant plus ce qui se passait, même à quelques pas, ruisselant, ayant peine à lutter contre l'ouragan, il regagna seul son domicile où il avait pourtant espéré ramener sa jeune femme.

Le nouveau marié était d'une nature assez calme; aussi, après avoir changé contre des secs ses habits trempés, ses habits de noces tout neufs, il bourra sa pipe et se mit à attendre ce qui allait se passer.

Au bout d'un certain temps, il crut entendre une voix plaintive et des pas s'approcher de la porte.

On peut lui rendre cette justice, c'est qu'il posa bien vite sa pipe et se hâta d'aller à la rencontre de sa femme.

Mais dans quel état la pauvre mariée se trouvait!... Son voile blanc et sa couronne de fleurs d'oranger n'étaient plus que de lamentables guenilles: la robe de noces était mouillée, abîmée, et l'épouse elle-même blessée et meurtrie. Hélas! le grand coup de vent, après l'avoir séparée de son mari, l'avait poussée avec force et fait échouer juste au milieu d'un buisson d'épines.

Ce ne fut pas sans peine qu'elle put sortir de ce lieu inhospitalier, et certes les blessures qu'elle en rapporta la firent beaucoup souffrir.

Mais la plus cuisante de toutes fut celle que recut son cœur lorsque, regardant par la fenêtre avant d'entrer chez son mari, elle vit celui-ci entouré de nuages de fumée que, d'un air paisible, il envoyait au plafond. Celà ne l'empêcha pas d'être heureuse en ménage, car elle remarqua plus tard qu'un caractère calme et tranquille a bien ses beaux côtés.

Quoi qu'il en soit, les égratignures qu'elle reçut le jour de son mariage furent bien les dernières, et elle passa sa vie conjugale avec un visage toujours net de blessures quelconques. Il y en a beaucoup, je pense, et de celles qui ont fait de beaux voyages de noces, qui ne pourraient pas en dire autant.

ALICE.

Une lettre de M^{me} de Gasparin.

Tous les journaux qui ont publié, cette semaine, des articles nécrologiques sur M^{me} de Gasparin, ont fait ressortir la largeur de ses idées et son grand bon sens dans la manière d'envisager les pratiques de la religion.

Ainsi que le rappelait la Gazette de Lausanne, elle dénonça, dans son ouvrage intitulé: Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui, l'étroitesse formaliste de certain christianisme.

Ce que voulait M^{me} de Gasparin, c'étaient des chrétiens selon la Bible et non selon la mode et la convention

reçue, une religion individuelle enfin; voilà ce qu'elle rêvait.

En 1876, M^{me} de Gasparin exprimait les mêmes idées dans une remarquable lettre adressée au *Journal évangélique*, et dont voici un fragment:

Ce qu'il me faut, ce que je veux, monsieur le rédacteur, le voici: Je désire que nous revenions à une piété plus pratique, plus intime, plus secrète, plus simple, moins bruyante, moins essouflée, moins dissipée, plus silencieuse, plus recueillie, plus en dedans, moins en dehors, plus élémentaire en un mot, mieux calquée sur cette vie de l'âme et de la personne, paisible, modérée, travailleuse, que menaient les apôtres, que poursuivaient les premiers chrétiens.

Je désire que nous laissions la sanctification alambiquée, pour la grosse honnêteté, pour la grosse loyauté, pour le gros accomplissement des gros devoirs.

Je désire que chacun laboure devant soi, le bout de terrain — au naturel et au figuré que Dieu lui a départi.

Je désire que nous parlions beaucoup plus à Jésus en secret et beaucoup moinsde Jésus en public.

Je désire que notre sainteté rayonne au plus près, réchausse au plus près, réjouisse au plus près, plutôt que d'envoyer au loin des bombes et des fusées qui éclatent en l'air, qui éblouissent, qui éborgnent, mais ne font pas grand prosit.

Je désire l'être plutôt que le paraître.

Je désire que la prière rentre un peu dans le cabinet, qu'elle ferme un peu la porte sur soi.

Je désire qu'après tant de belles floraisons célébrées à grands fracas, provoquées par ces moyens hâtifs qu'emploient les jardiniers de serre chaude, on voie les fruits, non des fruits forcés, sous couche, mais des fruits solides, savoureux, à foison, tels qu'en produisent nos vergers sous le soleil de Dieu.

Ce que disait M^{mc} de Gasparin est en harmonie parfaite avec ces paroles de Jésus, dans le Sermon sur la montagne :

Mais toi, quand tu pries, entre dans ton cabinet et ayant fermé la porte, prie ton Père qui est avec toi dans ce lieu secret, et ton Père qui voit ce qui se fait en secret te récompensera publiquement.

Or, quand vous priez, n'usez pas de vaines redites, comme les païens; car ils croient qu'ils seront exaucés en employant beaucoup de paroles. Ne leur ressemblons donc pas, car votre Père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez.

Le tokay. — « Se souvient-on, dit M. Fulbert Dumonteil, dans le Petit Marseillais, que, à propos de son jubilé, la reine Victoria reçut de l'empereur d'Autriche une barrique de tokay, le plus pur, le plus vieux, le plus authentique, le plus suave, qui ait jamais ravi une bouche royale? Présent de haute et délicate courtoisie. C'est, en effet, un tendre souvenir d'amour qui, du fameux vin de Hongrie, a fait le vin aimé de la reine : il paraît que c'est en buvant du tokay que, au jour de leurs